

Le gaspillage alimentaire, ça suffit !

Depuis le printemps, [l'Ademe](#) a lancé une campagne de sensibilisation au gaspillage alimentaire à destination des collectivités, des entreprises et des consommateurs. Cette campagne fait écho à une étude de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, sortie en mai 2016, consacrée aux pertes et gaspillages alimentaires.

On y apprend que le gaspillage alimentaire représente 10 millions de tonnes de denrées chaque année, l'équivalent de 16 milliards d'euros ou 15,3 millions de tonnes équivalent CO2 qui partent à la poubelle tous les ans.

Des pertes colossales sont chacun à sa part de responsabilité, du producteur au consommateur. « *Chaque acteur, tout au long de la chaîne alimentaire, participe aux pertes et gaspillages alimentaires* », nous apprend ainsi l'étude.

Pour sensibiliser tous ces acteurs et ainsi limiter le gaspillage, l'Ademe a diffusé, au printemps, des spots et des affiches dans les médias et sur Internet : « *Les objectifs sont d'impliquer les consommateurs, les entreprises et les collectivités avec un discours concret et de mettre en avant le fait que le gaspillage se joue en réalité bien avant le moment où l'on jette* ».

[Un site Internet](#) a également été mis en place. Sous le hashtag #çasuffitlegaspi, tous les acteurs de la chaîne alimentaire - particuliers, collectivités et entreprises - peuvent retrouver des conseils et des outils pour adopter les bons gestes et les bonnes pratiques pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

D'autres actions seront mises en place, en novembre prochain, lors de la semaine européenne de réduction des déchets. Reste à espérer que, d'ici là, chacun se saisisse de ces outils et œuvre à son échelle contre le gaspillage alimentaire. Il n'est pas acceptable que des êtres humains meurent de faim pendant que d'autres jettent des tonnes de nourriture.

Plus d'infos :

www.casuffitlegachis.fr

www.ademe.fr